



Bruxelles, le 4 février 2022

CM 1588/22

**PROCED
BUDGET**

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: grazia-mattea.targa@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 93 50

Objet: Approbation

- du virement de crédits n° DEC 01/2022 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022
 - de la décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de la France – EGF/2021/005 FR/Airbus
 - = *Fin de la procédure écrite*
-

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 1507/22 du 2 février 2022 a été clôturée le 4 février 2022 à 16:49 et que toutes les délégations ont été d'accord pour approuver:

- 1) le virement de crédits n° DEC 01/2022 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022, proposé par la Commission¹;

¹ Doc. 5064/22.

- 2) la décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de la France – EGF/2021/005 FR/Airbus, qui figure dans le document 5587/22.

Dès lors, le virement et la décision susmentionnés ont été approuvés.
